

FORMATION
MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES
FORMATEUR
SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (MAC FOR SST)

1. Objectif de la formation

Prendre en compte les évolutions du dispositif SST (nouveaux documents, évolution des gestes, nouvelles pratiques d'animation...) dans le cadre de ses actions de formation.

2. Publics visés

Pour prolonger la validité du certificat, le formateur SST doit suivre une session de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) d'une durée de 21 heures.

3. Modes de formation

Cours essentiellement pratique, conforme au programme de l'INRS.

4. Techniques pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés-débats, des études de cas et des échanges de pratiques issus de l'expérience professionnelle des participants, et sur des mises en situation pédagogiques simulées.

5. Documents à remettre aux participants

A l'issue de la formation, un manuel du conforme aux textes en vigueur est remis aux participants ainsi qu'une attestation de présence.

6. Durée

Elle est d'une durée de 21 heures (3 jours).

7. Contenu de la formation

- Évolution des enjeux et modifications apportées au dispositif (administratives, techniques, pédagogiques) et impact sur les pratiques en matière de formation au sauvetage secourisme du travail.
- Rappel et mise en application du contenu du document de référence utilisé lors de la formation des formateurs SST.
- Évolution des pratiques et actualités.
- Échanges de pratiques et retours d'expériences liées à la formation de formateurs en sauvetage secourisme du travail.

8. Evaluation de la formation

L'évaluation formative:

Cette formation comporte des évaluations formatives et elle est clôturée par des épreuves certificatives finales.

Evaluation des compétences de formateur SST comportant 2 épreuves conforme au document de référence SST INRS

Dans le cas d'une évaluation favorable le stagiaire obtiendra une nouvelle autorisation de former des SST (certificat de formateur SST) valable 36 mois.

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation maintien et actualisation des compétences et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du formateur SST pourront valablement être reconnus au titre de formateur SST.

9. L'équipe pédagogique:

Les formateurs sont titulaires du certificat de compétences de « Formateur de Formateur Sauveteur Secouriste du Travail », à jour de formation continue.

Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants. La session est organisée pour un effectif minimum de quatre apprenants pour un formateur et un maximum de huit.

10. Délai d'accès à la formation: prévoir 1 semaine maximum pour la prise en compte de l'inscription individuel et 1 mois pour une session intra entreprise suivant le calendrier des formations programmées.

11. Lieu de la formation: Les lieux de formations sont principalement des sites d'accueil de prestataire répondant aux conditions pédagogiques de la formation.

12. Règles élémentaires d'hygiène

L'UDSPJ respecte la réglementation concernant les produits de maquillage. Elle s'assure que la personne à maquiller ne présente pas d'allergie à ces produits et détient les justificatifs de leur conformité.

Les formateurs respectent les règles d'utilisation des mannequins et les procédures de nettoyage recommandées par le fabricant.